



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 7 novembre 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Maude Mercier Larouche
Anne Corriveau	Isabelle Roy
Alicia Despins	Jackie Smith
Bianca Dussault	Catherine Vallières-Roland
Jean-François Gosselin	Steeve Verret
Pierre-Luc Lachance	Claude Villeneuve
Claude Lavoie	David Weiser

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc

Ouverture de la séance

À 17 h 01, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2022-0954 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, au nom du comité exécutif, demande de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel CU2022-081 intitulé *Prise d'acte du Plan d'action 2022-2027 de la Vision du patrimoine* et le sommaire

décisionnel RH2022–891 intitulé *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois professionnels.*

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0955 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 octobre 2022**

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 octobre 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 octobre 2022 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 octobre 2022 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du *Rapport de la consultation publique portant sur le Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions*, R.V.Q. 3068;
- Dépôt du *Rapport de la consultation publique portant sur le Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la mise à niveau des infrastructures et des équipements municipaux dans plusieurs zones*, R.V.Q. 3113;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 octobre 2022, relative à *l'Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives au réaménagement des réseaux*

routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1534;

- Dépôt, par monsieur le conseiller David Weiser, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 octobre 2022, relative à *l'Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, relative à des services professionnels pour la fourniture de services-conseils en développement économique (Dossier 80204);*
- Dépôt, par madame la conseillère Maude Mercier Larouche, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 octobre 2022, relative aux acquisitions de terrains, d'immeubles ou de servitudes en lien avec le tramway;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Claude Lavoie, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Véronique Dallaire, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 octobre 2022, relative au *Fonds accessibilité universelle;*
- Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 octobre 2022, relative à *l'Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et GFL Environmental inc., pour le transbordement et le transport de matières résiduelles – Incinérateur – 2022 et 2023 (Avis d'intention 78136);*
- Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 octobre 2022, relative au *Stade Canac.*

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une première période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'un communiqué de la Ville de Québec daté du 24 octobre 2022 intitulé *La dynamisation des artères commerciales se poursuit à Québec.*

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions est tenue à l'intention des citoyens.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Madame la conseillère Véronique Dallaire dépose un avis de proposition, appuyé par monsieur le conseiller Louis Martin, demandant de diffuser sur le site *Internet* de la Ville les documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès, accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès à l'information.

Monsieur le conseiller Claude Villeneuve dépose un avis de proposition, appuyé par madame la conseillère Isabelle Roy, demandant que la Ville de Québec organise en 2023 un *Sommet sur l'itinérance*, réunissant les 10 plus grandes villes du Québec ainsi que les acteurs impliqués dans les services offerts aux clientèles en situation d'itinérance, afin que des pistes d'action prioritaires dans une perspective municipale soient identifiées et mises en oeuvre.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2022-120.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Anne Corriveau déclare qu'elle ne maintient pas son avis de proposition.

Proposition sans préavis

CV-2022-0956 **Félicitations à monsieur Alain Mercier, président-directeur général du Réseau de transport de la Capitale, pour avoir remporté le Prix William G. Ross pour l'oeuvre de toute une vie décerné par l'Association canadienne du transport urbain**

Attendu que monsieur Alain Mercier, président-directeur général du Réseau de transport de la Capitale (RTC) a reçu le *Prix William G. Ross*

pour l'oeuvre de toute une vie, décerné par l'Association canadienne du transport urbain (ACTU);

Attendu que ce prix vient couronner plus de 25 ans de travail et d'engagement exceptionnel consacrés au transport collectif;

Attendu que le lauréat du prix est automatiquement intronisé au *Temple de la renommée de l'ACTU*;

Attendu que monsieur Alain Mercier a annoncé en mai 2022 qu'il prendrait sa retraite à la fin de cette année;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Alain Mercier pour le *Prix William G. Ross*, saluent son travail exemplaire auprès du *Réseau de transport de la Capitale* et lui souhaitent une retraite aussi longue qu'heureuse.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0957 Félicitations aux bénévoles de l'arrondissement de Beauport et de la ville de Québec pour leur contribution au mieux-être des citoyens, et remerciements à l'équipe du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour l'organisation de la soirée-spectacle au Palais Montcalm – Maison de la musique au bénéfice des bénévoles

Attendu que grâce à l'implication des bénévoles de l'arrondissement de Beauport, plusieurs citoyens bénéficient d'une meilleure qualité de vie;

Attendu que le dévouement des bénévoles contribue vraiment à faire de notre arrondissement un endroit où il fait bon vivre;

Attendu que la ville de Québec peut aussi compter sur une multitude de bénévoles dans les six arrondissements, qui font un travail remarquable;

Attendu que les bénévoles de toute la ville de Québec ont pu assister à un spectacle au *Palais Montcalm – Maison de la musique*, mettant en vedette Christian Marc Gendron (*Piano Man 2*), grâce à l'équipe du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire qui a organisé cette magnifique soirée;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville expriment avec fierté toutes leurs félicitations aux nombreux bénévoles de l'arrondissement de Beauport ainsi qu'à tous les bénévoles de la ville de Québec pour leur contribution au mieux-être des citoyens, et remercient tout spécialement l'équipe du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour avoir fait de cette soirée de spectacle un événement mémorable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0958 Félicitations aux artistes Pascal Asselin (*Millimetrik*), Carl Mayotte, Kevin St-Laurent (*Souldia*), Ariane Roy, Alicia Moffet et Hubert Lenoir ainsi qu'aux membres de leur équipe pour leurs prix remportés lors de la 44^e édition du *Gala de l'ADISQ*

Attendu que l'excellence et la créativité des artistes de Québec se sont démarquées lors de la 44^e édition du *Gala de l'ADISQ*, qui récompense le meilleur de la musique au Québec;

Attendu que le DJ *Millimetrik* Pascal Asselin remportait, pour la seconde fois en carrière, le *Félix* de l'*Album de l'année* dans la catégorie *Musique électronique*, cette fois-ci avec *Sun-Drenched*;

Attendu que le bassiste, compositeur et arrangeur Carl Mayotte s'est vu remettre la statuette d'*Album de l'année* dans la catégorie *Jazz* avec *Escale*;

Attendu que le prolifique rappeur *Souldia* (Kevin St-Laurent) qui rappe les réalités des quartiers de la Basse-Ville a, quant à lui, remporté le trophée de l'*Album rap de l'année* avec *Dixque d'art*;

Attendu que la talentueuse auteure et interprète Ariane Roy a remporté le *Félix* de *Révélation de l'année*;

Attendu que Alicia Moffet, issue du programme *Ma Première Nomination* qui reconnaît les artistes en nomination à l'un des galas de l'ADISQ pour la première fois, s'est vu remettre la bourse *TELUS* de 5 000 \$;

Attendu que, nommé dans 10 catégories, Hubert Lenoir a fait figure de grand vainqueur avec son album *Pictura de ipse*, quatre fois primé lors du *Premier Gala* avec les prix *Album de l'année – choix de la critique*, *Album de l'année – alternatif*, *Collaboration internationale de l'année* (pour son duo avec *Bonnie Banane* sur la chanson *Octobre*) et *Arrangements de l'année*, ainsi que lors de la grande soirée du Gala, en remportant trois statuettes supplémentaires pour *Artiste de l'année – Rayonnement international*, *Auteur ou compositeur de l'année* et *Interprète masculin de l'année*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les artistes Pascal Asselin (*Millimetrik*), Carl Mayotte, Kevin St-Laurent (*Souldia*), Ariane Roy, Alicia Moffet et Hubert Lenoir ainsi que les membres de leur équipe, pour ces prestigieuses reconnaissances que sont les *Félix*, et les encouragent dans la poursuite de leur carrière musicale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0959 Félicitations à l'équipe féminine de rugby du Rouge et Or de l'Université Laval pour avoir remporté le championnat canadien universitaire et pour leur saison exceptionnelle

Attendu que le 6 novembre 2022, l'équipe féminine de rugby du Rouge et Or de l'Université Laval a remporté le *Championnat canadien universitaire* pour une deuxième fois (la dernière fois en 2019), en vainquant cette année les *Golden Gaels* de l'Université *Queen's* au stade *Centennial* de l'Université de Victoria;

Attendu que cette victoire vient couronner une saison parfaite, la première dans l'histoire du *Rouge et Or*;

Attendu que madame Marie-Pier Fauteux a aussi reçu le titre d'athlète par excellence, que l'entraîneur–chef, monsieur François Vachon, a été nommé l'entraîneur de l'année et que 10 des joueuses sont sur les équipes étoiles du *Réseau du sport étudiant du Québec*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie–Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent chaleureusement l'équipe féminine de rugby du *Rouge et Or* de l'*Université Laval* pour leur titre canadien et leur saison exceptionnelle.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0960 **Félicitations aux restaurants *Laurie Raphaël* et *Tanière*³ ainsi qu'à leurs chefs pour avoir décroché la cote *Cinq Diamants* du guide *CAA/AAA***

Attendu que les restaurants *Laurie Raphaël* et *Tanière*³ ont chacun décroché la cote *Cinq Diamants* du guide *CAA/AAA*, l'une des plus prestigieuses récompenses gastronomiques du continent nord-américain;

Attendu que Québec est la seule ville de la province à héberger deux restaurants ayant reçu la distinction *Cinq Diamants*;

Attendu que le *Laurie Raphaël*, qui célèbre son 30^e anniversaire, et la *Tanière*³, qui fête son 3^e anniversaire, démontrent le talent des chefs cuisiniers et la qualité des restaurants de Québec;

Attendu que le succès de ces restaurants contribue à la renommée et à la reconnaissance de Québec comme une capitale gastronomique;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Patricia Boudreault–Bruyère,

appuyée par monsieur le conseiller Louis Martin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les chefs des restaurants *Laurie Raphaël* et *Tanière*³ qui font rayonner l'excellence gastronomique de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0961 **Hommage à monsieur Larry Hodgson, appelé affectueusement le *Jardinier paresseux*, et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

Attendu que le 26 octobre 2022 est décédé monsieur Larry Hodgson, appelé affectueusement le *Jardinier paresseux*;

Attendu que le chroniqueur horticole, visionnaire et écologiste avant l'heure, connu et apprécié des Québécois, aura su convaincre bien des lecteurs à s'intéresser davantage au jardinage, à l'agriculture urbaine et à tous ses bénéfices sociaux et environnementaux;

Attendu que des générations d'horticulteurs amateurs et professionnels ont été inspirées par le savoir et les conseils de monsieur Larry Hodgson, et que nos villes et villages ont ainsi été améliorés, verdis et fleuris;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Larry Hodgson.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0962 **Félicitations au Réseau de transport de la Capitale et à Accès transports viables pour leur prix, lors de la 18^e édition du Gala des Prix Guy-Chartrand**

Attendu que la 18^e édition du *Gala des Prix Guy-Chartrand* s'est tenue le 3 novembre 2022 au *Musée national des beaux-arts du Québec*;

Attendu que les *Prix Guy-Chartrand*, créés par *Trajectoire Québec*, visent à honorer les personnes et les organisations qui contribuent à l'amélioration de l'offre de service en mobilité durable au Québec;

Attendu que le *Réseau de transport de la Capitale* (RTC) a reçu le prix dans la catégorie *Développement et amélioration des services de transport collectif* pour le service *Flexibus*;

Attendu que dans la catégorie *Action et mobilisation des usager.ère.s*, c'est l'organisme de Québec *Accès transports viables* qui s'est vu décerner les honneurs pour la campagne *Femmes et mobilité*, visant à mettre en lumière les importantes répercussions causées par le déficit de mobilité des femmes en situation de précarité financière;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent le *Réseau de transport de la Capitale* et *Accès transports viables* pour l'obtention des *Prix Guy-Chartrand*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0963 **Félicitations au directeur du Fairmont Le Château Frontenac, monsieur Ken Hall, ainsi qu'à l'ensemble du personnel du Château nommé Meilleur hôtel au monde en 2022 lors de la 16^e cérémonie des World Luxury Awards**

Attendu que l'histoire du *Fairmont Le Château Frontenac* est à ce point associée à la ville de Québec qu'il en est désormais l'image;

Attendu qu'il est l'hôtel le plus photographié du monde, ce qui contribue à son rayonnement et à celui de notre ville;

Attendu qu'il fait la fierté des gens de Québec depuis plus de 100 ans;

Attendu qu'il vient de recevoir une autre distinction de prestige, en ayant été reconnu *Meilleur hôtel au monde en 2022* lors de la 16^e cérémonie des *World Luxury Awards*;

Attendu qu'en plus de recevoir ce prix, *Fairmont Le Château Frontenac* est également le lauréat mondial dans la catégorie *Hôtel–château de luxe*, et que son restaurant gastronomique *Le Champlain* a remporté la palme dans la catégorie *Restaurant gastronomique d'hôtel* pour les régions de l'Amérique du Nord et Centrale;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent le directeur, monsieur Ken Hall, ainsi que l'ensemble du personnel du *Fairmont Le Château Frontenac*, du service aux chambres jusqu'aux cuisines, pour cette récompense pleinement méritée.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2022-0964 **Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la rue Gatineau, connu et désigné comme étant le lot 2 150 877 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2022-677 (CT-DE2022-677) — (Ra-2376)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Bianca Dussault,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 150 877 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 601,2 mètres carrés, tel qu'illustré et mentionné sur le plan et la description technique préparés par monsieur Éric Demeule, arpenteur–géomètre, sous le numéro 579 de ses minutes, joints au sommaire décisionnel;

2° la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie à procéder à la préparation de tout plan et toute description technique, et à réaliser toute opération cadastrale requise à cette fin d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation;

3° le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 150 877 dudit cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0965 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé derrière la rue Françoise-Cabrini, connu et désigné comme étant le lot 1 023 366 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2022-683 (CT-DE2022-683) — (Ra-2376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu d'autoriser :

1° l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 023 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 662,2 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère joint au sommaire décisionnel;

2° la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie à procéder à la préparation de tout plan et toute description technique, et à réaliser toute opération cadastrale requise à cette fin d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation;

3° le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 023 366 dudit cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0966 Addenda au bail immobilier intervenu le 21 juillet 2011 entre la Ville de Québec et *Sa Majesté le Roi du Chef du Canada*, pour tenir compte de l'empiétement sur le parc de l'Esplanade Est d'un chantier de construction installé par le locateur, et pour ajuster le loyer en conséquence – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2022-689 (CT-DE2022-689) — (Ra-2376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu d'autoriser :

1° l'addenda au bail immobilier intervenu le 21 juillet 2011, en vertu duquel la Ville de Québec loue de *Sa Majesté le Roi du Chef du Canada* un

terrain connu comme étant le parc de l'Esplanade Est, soit une partie du lot 1 213 727 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour lequel une diminution du coût du loyer est requise pour les termes du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, et du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, pour tenir compte de l'empiétement d'un chantier du locateur sur les lieux loués, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit addenda joint au sommaire décisionnel;

2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ce même addenda au bail joint audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0967 **Contrat entre la Ville de Québec et PG Solutions inc., relatif à l'acquisition et à la mise à niveau de systèmes embarqués pour la collecte intelligente (Solution logicielle InnovaSuite) (Dossier 82304) - AP2022-798 (CT-2628270) — (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion du contrat entre la Ville de Québec et *PG Solutions inc.*, relatif à l'acquisition et à la mise à niveau de systèmes embarqués pour la collecte intelligente (*Solution logicielle InnovaSuite*), pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} décembre 2023, pour une somme de 263 685 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées aux offres de service jointes au sommaire décisionnel;

2° la directrice de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, ou son représentant autorisé, à signer lesdites offres de service.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0968 **Modification d'un nom de parc – District électoral du Cap-aux-Diamants – Arrondissement de La Cité–Limoilou - CU2022-087 (Ra-2377)**

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu :

1° d'autoriser le changement de nom du parc Scott, situé sur la rue Saint–Gabriel, sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou;

2° d'entériner la recommandation du Comité de toponymie et de dénommer ce parc : *Marc–Boutin*, parc.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0969 **Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées (ARLPH) de la Capitale-Nationale, dans le cadre du Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale-Nationale 2022–2023 - LS2022-181 (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lavoie,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser la conclusion de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées (ARLPH) de la Capitale-Nationale, relative au versement d'un montant de 49 500 \$ à la Ville de Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale-Nationale 2022–2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0970 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et Le Partage des Laurentides inc., relative à la contribution financière pour l'opération du centre de ski de fond de Charlesbourg pour les années 2022–2023, 2023–2024 et 2024–2025 - LS2022-186 (Ra-2379)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Le Partage des Laurentides inc., relative à la contribution financière pour l'opération du centre de ski de fond de Charlesbourg pour les années 2022–2023, 2023–2024 et 2024–2025, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0971 **Nomination des membres de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec - PA2022-117 (Ra-2379)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu d'approuver les nominations des membres de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec à titre de membres

issus des résidants de la ville, autres que les membres du conseil de la ville, pour siéger à compter de la séance du 15 novembre 2022 :

1° À titre de membres réguliers pour un second mandat de deux ans :

- madame Véronique Cadoret-Plamondon, urbaniste et designer urbain;
- monsieur Guillaume Fafard, architecte;
- madame Éliisa Gouin, architecte;
- madame Anne Vallières, architecte;

2° À titre de membres réguliers pour un premier mandat de deux ans :

- monsieur Louis-Daniel Brousseau, architecte et designer urbain;
- monsieur Alexandre Laprise, architecte;
- madame Jasmine Maheu-Moisan, architecte;

3° À titre de membres substitués pour un premier mandat de deux ans :

- monsieur Antoine Guy, architecte;
- monsieur Mathieu Robitaille, architecte;
- monsieur Martin Simard, professeur de géographie et d'aménagement;

4° À titre de seconde vice-présidente :

- madame Véronique Cadoret-Plamondon, urbaniste et designer urbain.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0972 **Règlement hors cour relatif au dossier SAI-Q-238841-1901 (Ville de Québec c. 9252-8231 Québec inc.) - AJ2022-028 (CT-AJ2022-028) — (Ra-2380)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme de 664 175 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité;
- 2° d'autoriser, dans le cadre des procédures d'expropriation actuellement pendantes devant le Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-238841-1901 (Ville de Québec c. 9252-8231 Québec inc.), le règlement du dossier pour un montant total de 1 550 000 \$, incluant

l'indemnité définitive d'expropriation, les frais, les intérêts, l'indemnité additionnelle et provisionnelle;

- 3° d'autoriser le paiement d'un montant de 1 550 000 \$ en faveur de 9252-8231 Québec inc., en guise de règlement complet du dossier, moins le montant versé à titre d'indemnité provisionnelle de 896 000 \$;
- 4° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson & associés*, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0973 Désignation d'un nouveau président pour la *Table de concertation pour l'accessibilité universelle* - DG2022-045 (Ra-2380)

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de désigner monsieur le conseiller Claude Lavoie à titre de président de la *Table de concertation pour l'accessibilité universelle*, en remplacement de madame la conseillère Véronique Dallaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2022-0974 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le transfert d'un montant à *Destination Québec Cité*, pour la mise en place de mesures de soutien de l'industrie touristique du centre-ville - DE2022-686 (CT-DE2022-686) — (Ra-2376)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation du transfert d'un montant maximal de 565 000 \$ à *Destination Québec Cité*, pour la mise en place de mesures de soutien de l'industrie touristique du centre-ville;
- 2° l'accord au directeur de *Destination Québec Cité* du pouvoir d'autoriser des dépenses nécessitant l'utilisation du financement de 565 000 \$ provenant du Service du développement économique et des grands projets.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0975 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la structure administrative du Service de protection contre l'incendie - RH2022-821 (CT-RH2022-821) — (Ra-2376)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° d'approuver la structure administrative modifiée du Service de protection contre l'incendie, telle qu'illustrée par les organigrammes actuel et proposé (annexes 1 et 2) joints au sommaire décisionnel;
- 2° de déplacer le Commissariat aux incendies (CRB 26000) à la Direction adjointe affaires stratégiques et administratives (CRB 23200) du Service de protection contre l'incendie (CRB 23000);
- 3° de transférer toutes les ressources (postes, employés et salaires), telles qu'identifiées au *Tableau des mouvements de main-d'oeuvre* (annexe 3) joint audit sommaire;
- 4° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires requis.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0976 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'entretien des systèmes de détection de gaz dangereux (Appel d'offres public 76630) - AP2022-713 (CT-2623096, CT-2623125, CT-2623217, CT-2623352, CT-2623387, CT-2623404, CT-2623625, CT-2623627, CT-2623675, CT-2623756) — (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Detekta Solutions*, du contrat pour l'entretien des systèmes de détection de gaz dangereux, à compter de la date d'adjudication au 31 décembre 2027, pour une somme de 386 850 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76630 et à sa soumission du 30 août 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises

lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2027 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0977 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de services de soutien et de maintenance pour le logiciel *Csoft* et l'application *HydroWeb* pour l'année 2023 (Dossier 42040) - AP2022-746 (CT-2626864) — (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat adjudgé à *Tetra Tech QI inc.*, pour des services de soutien et de maintenance pour le logiciel *Csoft* et l'application *HydroWeb* pour l'année 2023, pour une somme de 183 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à son offre de service du 20 septembre 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'années 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0978 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commandes de logiciels du Centre d'acquisitions gouvernementales pour le contrat de soutien pour les logiciels *VMware* (Dossier 74818) - AP2022-754 (CT-2623122) — (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commandes de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG), pour le contrat de soutien pour les logiciels *VMware*, à *Micro Logic Sainte-Foy ltée*, pour la période du 20 novembre 2022 au 19 novembre 2023, pour une somme de 142 928,02 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la proposition jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des technologies de l'information, ou son représentant autorisé, de signer ledit formulaire d'adhésion.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0979 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le service de création de solutions clés en main *SharePoint* et accompagnement (Appel d'offres public 79115) - AP2022-793 (CT-2609108) — (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Groupe Métalogique inc.*, du contrat pour le service de création de solutions clés en main *SharePoint* et accompagnement, à compter de la date d'adjudication au 31 août 2025, pour une somme estimée à 1 113 750 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 79115 et aux prix unitaires de sa soumission du 27 septembre 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0980 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention de services professionnels entre la Ville de Québec et *Québec Numérique*, pour le déploiement du projet *Québec 100 % numérique – Phase 3* (Dossier 86307) - AP2022-799 (CT-2626749) — (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de la convention de services professionnels entre la Ville de Québec et *Québec Numérique*, pour le déploiement du projet *Québec 100 % numérique – Phase 3*, à compter de la date d'adjudication jusqu'en juin 2024, pour une somme de 405 285,49 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant autorisé, de signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0981 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, pour la réalisation et la mise à jour d'un inventaire des immeubles construits avant 1940 - CU2022-074 (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, pour la réalisation et la mise à jour d'un inventaire des immeubles construits avant 1940, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0982 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de fourniture de services entre la Ville de Québec et Culture Capitale–Nationale et Chaudière–Appalaches, relative à la gestion du projet *Promotion collective des spectacles*, dans le cadre du *Plan de relance du centre-ville – Phase 2 – Action 4 : Alliance Culture et Restauration* - DE2022-678 (CT-2625855, CT-2625930) — (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente de fourniture de services entre la Ville de Québec et Culture Capitale–Nationale et Chaudière–Appalaches, relative à la gestion du projet *Promotion collective des spectacles*, dans le cadre du *Plan de relance du centre-ville – Phase 2 – Action 4 : Alliance Culture et Restauration*, pour une somme de 39 969 \$ (plus TPS et TVQ applicables) en frais de gestion, de promotion, de communication et d'administration, et une somme de 167 640 \$ pour le remboursement des rabais applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0983 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec et 9357–7401 Québec inc., relatif à la location du local 106 situé au 2530, boulevard Wilfrid–Hamel – Arrondissement des Rivières - DE2022-699 (CT-DE2022-699) — (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel 9357–7401 Québec inc. loue, à la Ville de Québec, le local 106 situé au 2530, boulevard Wilfrid–Hamel, connu et désigné comme étant le lot 6 022 270 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} novembre 2022 et se terminant le 31 octobre 2025, incluant trois options de renouvellement d'une année chacune, pour un loyer semi-brut annuel de 104 699,40 \$ et un loyer additionnel approximatif de 6 045 \$, plus les taxes applicables, la première année.

Pour les années subséquentes et toute période de renouvellement, le cas échéant, le loyer semi-brut sera indexé annuellement selon l'*Indice des prix à la consommation* (IPC), mais ne pourra pas excéder 4 % pour une année donnée, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit bail joint au sommaire décisionnel;

2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ce même bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 20 h 02 et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

CV-2022-0984 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt de l'état des revenus et dépenses de la *Réserve financière* créée en vertu du *Règlement sur la réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain*, R.V.Q. 1031 - **FN2022-052** (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de l'état des revenus et dépenses de la réserve financière désignée *Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain*, faisant état d'un excédent des revenus sur les dépenses de 20 325 \$.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0985 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la programmation de travaux n° 3 et l'autorisation de son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023* - **IN2022-011** (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'engagement de la Ville de Québec à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* qui s'appliquent à elle;

2° l'engagement que la Ville de Québec soit la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure

infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019–2023*;

- 3° l'approbation du contenu et l'autorisation de l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4° l'engagement d'atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui est imposé à la Ville pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5° l'engagement d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6° l'attestation par la présente résolution que la programmation des travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;
- 7° l'autorisation au Service de l'ingénierie de soumettre la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et tous les autres documents exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0986 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de reconstruction de sentiers dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1529 - PQ2022-021 (Ra-2377)***

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de reconstruction de sentiers dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1529*;
- 2° l'appropriation d'un montant de 9 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1529. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0987 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour le support et l'entretien des licences d'utilisation des produits *Bentley* (Select 10398767), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (Dossier 42541) - AP2022-743 (CT-2627771) — (Ra-2379)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le renouvellement du contrat pour le support et l'entretien des licences d'utilisation des produits *Bentley* (Select 10398767) adjudgé à *Carahsoft Technology Corp.*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, pour une somme de 133 496 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la proposition jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation au directeur du Service des technologies de l'information, ou son représentant autorisé, de signer ladite proposition.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0988 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de soutien pour différentes licences *Oracle*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (Dossier 41559) - AP2022-750 (CT-2628639) — (Ra-2379)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement du contrat de soutien pour différentes licences *Oracle* avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, pour une somme de 261 182,91 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente de renouvellement jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des technologies de l'information, ou son représentant autorisé, de signer ladite entente de renouvellement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0989 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'abattage d'ormes et de frênes en boisé à tarifs horaires (Appel d'offres public 79245) - AP2022-812 (Ra-2379)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *L'abc de l'arbre*, du contrat pour l'abattage d'ormes et de frênes en boisé à tarifs horaires, à compter de la date d'adjudication au 31 mars 2024, pour une somme estimée à 418 700 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 79245 et aux prix unitaires de sa soumission du 28 août 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0990 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, concernant la fourniture de service d'enfouissement de matières résiduelles (Dossier 86456) - AP2022-861 (Ra-2379)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie*, concernant la fourniture de service d'enfouissement de matières résiduelles, pour une somme estimée à 920 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour une période de 24 mois à compter de la date de signature de ladite entente, selon des conditions conformes à celles mentionnées à cette même entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0991 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, relative à un partenariat d'affaires par principe de subsidiarité pour l'exécution d'activités de mise en marché de la région porte d'entrée Québec, pour l'année 2022–2023 - DQ2022-014 (Ra-2379)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, relative à un partenariat d'affaires par principe de subsidiarité pour l'exécution d'activités de mise en marché de la région porte d'entrée Québec, pour l'année 2022–2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0992 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA–2021–0406 et l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'immeubles et d'une servitude de passage et d'aménagement sur les lots 2 012 301 et 2 012 353 du cadastre du Québec - DE2022-698 (CT-DE2022-698) — (Ra-2379)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la modification de la résolution CA–2021–0406 du 7 juillet 2021, par la suppression du neuvième point du premier alinéa, relatif à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales : « une partie des lots 2 012 301 et 2 012 353 du même cadastre, de superficies approximatives respectives de 477,2 mètres carrés et 329,7 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq2012301–3.DGN, joint comme annexe 10 au sommaire décisionnel. Une servitude temporaire de construction d'une durée de 5 ans est requise sur une partie des lots 2 012 301 et 2 012 353 de ce même cadastre, de superficies approximatives respectives de 326,7 mètres carrés et 231,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire »;
- 2° l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles connus et désignés comme étant :
 - une partie des lots 2 012 301 et 2 012 353 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, de superficies approximatives respectives de 428 et 329,7 mètres carrés, telles qu'illustrées sur le plan préliminaire ACQ2012301–4.DGN, joint au sommaire décisionnel;
 - une servitude de passage et d'aménagement sur une partie du lot 2 012 301 du même cadastre, d'une superficie approximative de 49,2 mètres carrés, telle qu'illustrée sur ledit plan préliminaire joint audit sommaire;
- 3° à la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie de procéder à la préparation de tous les plans et de toutes les descriptions techniques, et de réaliser les opérations cadastrales requises à ces acquisitions, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;
- 4° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les démarches nécessaires pour modifier les procédures d'acquisition en cours, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles et de la servitude de passage et d'aménagement énumérés à la recommandation 2°.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 15 Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0993 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour contrer les inondations de la rivière Lorette et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1517 - IN2022-012 (Ra-2379)***

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour contrer les inondations de la rivière Lorette et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1517;
- 2° l'appropriation d'un montant de 2 500 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme correspondant à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1517. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0994 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un stationnement public souterrain sur le site du 771, rue du Prince-Édouard dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1537 - PA2022-106 (Ra-2379)***

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche 38054 - Stationnement public du 771, rue du Prince-Édouard, afin d'y ajouter une somme de 1 700 000 \$ de compétence d'agglomération, comme suit :
 - pour l'année 2023 : 850 000 \$;
 - pour l'année 2024 : 850 000 \$;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un stationnement public souterrain sur le site du 771, rue du Prince-Édouard dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1537;
- 3° l'appropriation d'un montant de 630 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1537. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0995 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives à la construction de nouveaux trottoirs et autres mesures de sécurité routière pour les réseaux routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1535 - TM2022-255 (Ra-2379)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives à la construction de nouveaux trottoirs et autres mesures de sécurité routière pour les réseaux routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1535;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 000 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense additionnelle prévue par le règlement R.A.V.Q. 1535. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

À la demande de madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, de consentement unanime, les membres du conseil acceptent de joindre au dossier de la séance de ce jour une pétition de 102 signataires sur la sécurité routière, intitulée *Aménagement du boulevard Pierre-Bertrand en boulevard urbain avec trottoirs et piste cyclable – Tronçon entre l'autoroute 40 et le boulevard Louis XIV*.

CV-2022-0996 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, pour la fourniture de service d'enfouissement de matières résiduelles (Dossier 76685) - AP2022-808 (Ra-2380)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 350 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) à l'entente entre la Ville de Québec et la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour la fourniture de service d'enfouissement de matières résiduelles, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0997 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du Plan stratégique 2022–2027 d'ExpoCité - EX2022-071 (Ra-2380)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du Plan stratégique 2022–2027 d'ExpoCité, joint au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2022-0998 **Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2022, R.V.Q. 3109, et dépôt du projet de règlement - DE2022-661 (Ra-2377)**

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial Saint-Sauveur* pour l'exercice financier 2022.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie d'un immeuble occupée par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 350 \$ ni excéder 850 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 20 h 30.

CV-2022-0999 **Approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2022 - DE2022-661 (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial Saint-Sauveur* pour l'exercice financier 2022;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial Saint-Sauveur*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-1000 **Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de mise en oeuvre du plan Vision de l'arbre et du projet Canopée pour l'année 2022 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3110, et dépôt du projet de règlement - PQ2022-020 (Ra-2377)**

Madame la conseillère Marie-Josée Asselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de mise en oeuvre du plan *Vision de l'arbre* et du projet *Canopée*, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 225 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-1001 Appropriation de 22 500 \$ au fonds général de la Ville - PQ2022-020 (Ra-2377)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'approprier un montant de 22 500 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3110. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-1002 Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Maguire pour l'exercice financier 2022, R.V.Q. 3118, et dépôt du projet de règlement - DE2022-694 (Ra-2377)

Madame la conseillère Maude Mercier Larouche donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial de Maguire* pour l'exercice financier 2022.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la superficie d'un immeuble occupée par un membre.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 300 \$ ni excéder 1 700 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-1003 Approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de Maguire pour l'exercice financier 2022 - DE2022-694 (Ra-2377)

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu :

1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial de Maguire* pour l'exercice financier 2022;

2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial de Maguire*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-1004 **Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2022, R.V.Q. 3119, et dépôt du projet de règlement - DE2022-695 (Ra-2377)**

Monsieur le conseiller David Weiser donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial du Vieux-Québec* pour l'exercice financier 2022.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie de l'immeuble occupé par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 296 \$ ni excéder 3 952 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-1005 **Approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2022 - DE2022-695 (Ra-2377)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial du Vieux-Québec* pour l'exercice financier 2022;

2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial du Vieux-Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-1006 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil relativement à l'indexation de la rémunération, R.V.Q. 3129, et dépôt du projet de règlement - DG2022-053 (Ra-2378)**

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur*

le traitement des membres du conseil afin de supprimer l'indexation annuelle des montants de rémunération en fonction de la variation de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année précédente.

Il prévoit que ces montants seront indexés de 2 % pour l'année 2023.

En corollaire, la rémunération des membres du conseil est actualisée afin de refléter les montants tels qu'indexés en 2022.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2022-1007 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville relativement à certains stationnements situés dans les arrondissements des Rivières, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute-Saint-Charles, R.V.Q. 3098, et dépôt du projet de règlement - TM2022-281 (Ra-2379)*

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la ville* afin de tenir compte de la nouvelle signalisation installée sur certains stationnements situés dans les arrondissements des Rivières, de Charlesbourg et de Beauport, de la correction de l'arrondissement dans lequel est situé le stationnement du garage municipal de Charlesbourg, dont le nom devient « garage municipal du boulevard Jean-Talon », et du retrait d'un stationnement situé dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. De plus, l'annexe I concernant les types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle est remplacée afin de tenir la liste à jour à la suite des modifications survenues dans d'autres juridictions.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2022-1008 *Avis de motion relatif au Règlement sur le programme de subventions pour la démolition d'un bâtiment accessoire, le réaménagement d'une aire libre ou d'une issue de secours à la suite de travaux de démolition, R.V.Q. 3104, et dépôt du projet de règlement - PA2022-112 (Ra-2379)*

Madame la conseillère Marie-Josée Asselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les conditions d'admission au programme de subventions pour la démolition d'un bâtiment accessoire, le réaménagement d'une aire libre ou d'une issue de secours à la suite de travaux de démolition ainsi que ses modalités.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2022-1009 *Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou pour l'exercice financier 2022, R.V.Q. 3124, et dépôt du projet de règlement - DE2022-712 (Ra-2379)*

Monsieur le conseiller David Weiser donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation

imposée aux membres de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou* pour l'exercice financier 2022.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie d'un immeuble occupée par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 153 \$ ni excéder 867 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-1010 Approbation du budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou* - DE2022-712 (Ra-2379)

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou* pour l'exercice financier 2022;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-1011 Avis de motion relatif au *Règlement relatif aux taux de droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$, R.V.Q. 3101*, et dépôt du projet de règlement - FN2022-043 (Ra-2380)

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ayant pour but de fixer les taux de droit de mutation applicables aux transferts dont la tranche de la base d'imposition excède 500 000 \$, conformément à l'article 2 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, chapitre D-15.1).

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-1012 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.V.Q. 3130* - PA2022-125 (Ra-2380)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 3130.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-1013 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 3130 - **PA2022-125 (Ra-2380)**

Madame la conseillère Marie-Josée Asselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement au *Programme particulier d'urbanisme* pour la colline Parlementaire afin d'y modifier les usages prescrits dans l'aire d'affectation détaillée M_GA_10, à savoir un territoire localisé à l'angle de la rue de l'Amérique-Francaise et de la Grande Allée Est et constituant le site de l'ancienne église Saint-Coeur-de-Marie, aujourd'hui démolie.

Le groupe d'usages *C30 stationnement et poste de taxi* n'y est désormais plus autorisé.

CV-2022-1014 *Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire interdisant certains groupes d'usages dans l'aire d'affectation détaillée M_GA_10 du Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire* - **PA2022-125 (Ra-2380)**

Attendu que le conseil de la Ville a commencé un processus de modification du *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement*, R.V.Q. 990, par l'adoption d'un projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 3130;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire certaines interventions dans le territoire visé par cette modification du *Programme particulier d'urbanisme*, afin de ne pas compromettre la mise en oeuvre de la planification souhaitée;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu ce qui suit :

Dans le territoire visé par l'aire d'affectation détaillée M_GA_10, illustrée au plan des affectations détaillées du sol (carte 21) du *Programme particulier d'urbanisme* pour la colline Parlementaire, annexe B du *Plan directeur d'aménagement et de développement*, R.V.Q. 990, les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les démolitions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation, visant à exercer

un usage du groupe *C30 stationnement et poste de taxi* au sens du *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*, R.V.Q. 1400, sont interdits et aucun permis ne peut être délivré aux fins de ces interventions.

Toutefois, une telle interdiction ne vise pas :

- 1° les nouvelles utilisations du sol, constructions, démolitions, demandes d'opérations cadastrales et morcellements de lots faits par aliénation :
 - aux fins agricoles sur des terres en culture;
 - aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par la municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2);
 - aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunications ou de câblodistribution;
 - aux fins d'une activité d'aménagement forestier ou d'une activité d'aménagement à des fins fauniques sur des terres du domaine de l'État;
- 2° les demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du *Code civil* ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2022-1015 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions, R.V.Q. 3068 - PA2022-086 (Ra-2371)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions*, R.V.Q. 3068.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-1016 *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne, R.V.Q. 3081 - GT2022-330 (Ra-2373)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne, R.V.Q. 3081.*

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et Claude Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 15 Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-1017 *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la mise à niveau des infrastructures et des équipements municipaux dans plusieurs zones, R.V.Q. 3113 - PA2022-110 (Ra-2374)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la mise à niveau des infrastructures et des équipements municipaux dans plusieurs zones, R.V.Q. 3113.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 07.

Louis Martin
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Véronique Dallaire
Vice-présidente

SO/ir